



Litige sur un terrain privé

Par **wouawoua1132**, le **27/07/2015** à **23:02**

Bonjour,

Depuis trente cinq ans je campe sur un terrain privé dont je suis propriétaire sur la commune de Leucate.

Ce terrain est clôturé, équipé d'une construction en dur de cinq metre carré qui abrite une douche et les toilettes branché sur fosse septique, il est également alimenté en eau potable par le réseau de distribution et possède sont propre compteur.

A ce jour la commune de Leucate à réalisé une révision du PLU et classé le terrain dans une zone n, donc interdit toute forme de camping sur la zone, le garde municipal est venu nous demander de ne plus camper sous peine de verbalisation.

Ne peut t'on pas bénéficier de la loi des trente ans puisque l'on peut prouver que tout les ans on ne nous à rien dit, sinon quel type de contravention risque t'on?

Merci pour votre réponse Cordialement.